



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2386

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2386**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2010-1567 du 28 juin 2010, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2010 l'opération de création d'une liaison modes doux située chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest.

Le chemin de Saint Bonnet de Mure, qui relie le quartier de la Fouillouse au centre ville, est une liaison de rase campagne. La commune a souhaité développer les déplacements modes doux sur cet itinéraire et en sécuriser l'usage.

Les objectifs de l'aménagement sont ainsi définis :

- relier le quartier de la Fouillouse au reste de la commune,
- sécuriser les déplacements modes doux : aménagements cyclables, cheminements piétonniers, baisser les vitesses de circulation,
- traiter les problèmes du réseau d'assainissement.

Les déplacements modes doux seront gérés ensemble, sur le principe réglementaire d'une liaison séparée de la chaussée. Celle-ci sera positionnée au sud du chemin de Saint Bonnet de Mure et assurera une liaison de 1 400 mètres de la route de Toussieu à l'entrée du centre équestre.

Le périmètre de l'opération se décompose principalement en 2 séquences :

- séquence "pavillonnaire" : réaménagement du chemin de Saint Bonnet de Mure entre la route de Toussieu et la place des Mésanges,
- séquence "rase campagne" : création de la voie verte entre l'accès à la place des Mésanges et le centre équestre.

Le coût de l'opération est estimé à 1 500 000 € et se décompose comme suit :

- 150 000 € d'études,
- 180 000 € d'acquisitions foncières,
- 1 170 000 € de travaux.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'une liaison modes doux située Chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C14 - Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines sur l'opération n° 2573 pour un montant total de 330 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € en 2011,
- 150 000 € en 2012,
- 160 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.